



PUBLIC ACCUEILLI

AUTO-ECOLE ASSOCIATIVE IMAJ

Autoriser à exploiter sous le N°11109509440

Les bénéficiaires à l'auto-école associative doivent avoir été orienté par les prescripteurs cités et/ou répondre aux critères listés ci-dessous :

LES EDUCATEURS SPECIALISES ET LES DIFFERENTES STRUCTURES DE L'INSERTION (Missions Locales, Pôle Emploi, CAVT-HEVEA, E2C, etc.) peuvent orientés leur public dès lors que ces derniers répondent aux critères d'éligibilités suivant :

- Est résident du Val d'Oise ;
 - Est âgé(e) de 16 à 25 ans ;
 - Dispose d'un niveau de qualification inférieur ou équivalent au baccalauréat ;
- Entre dans la situation socioprofessionnelle :
- Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi
 - Intérimaire en activité réduite (catégories B et C de Pôle Emploi) ou CDD de moins de 6 mois
 - Emploi aidé (CDDI, etc.)
 - Personne sans activité professionnelle
 - Lycéen(ne)
 - Étudiant(e)
 - Stagiaire de la formation professionnelle (exemple : EDI, E2C, GRETA, etc.)
 - Personne en situation de handicap accompagnée par une structure spécialisée
 - Homme/Femme au foyer
 - Personne en congé parental
- Et suit un parcours intégré d'accès à l'emploi ou à la formation.

LA FONDATION D'AUTEUIL oriente des mineurs arrivés en fin de parcours dans leur structure pour la formation code et conduite en leur finançant la partie code ainsi que 10 heures de conduite. Une fiche d'orientation est à remplir.


LES CISP DES ACI IMAJ orientent les salariés des ACI sur l'auto-école associative dès lors que ces derniers estiment que le permis sera un levier à leur insertion professionnelle. Pour les plus de 25 ans, une fiche d'orientation ACI est à remplir.

LES MAISONS DE L'EMPLOI orientent leurs bénéficiaires vers l'auto-école associative dès lors que leurs candidatures sont retenues suite à un test de mobilité effectuée par l'association WIMOOV. Les personnes peuvent alors bénéficier d'un financement allant jusqu'à 43h de conduite.

LA PJJ (Protection Judiciaire de la jeunesse) et IMAJ ont signé une convention en vue d'accompagner 60 jeunes suivis par la PJJ pour les former au code de la route. Sur ses 60 élèves, 20 seront accompagnés jusqu'au permis de conduire.

L'APAJH95 accompagne des personnes salariées en situation de handicap et peuvent nous orienter des salariés désireux de passer leur permis de conduite.

● SIÈGE SOCIAL ●

22 Avenue du Champ Bacon - 95400 Villiers-Le-Bel
TÉL : 01 34 39 16 00 - E-MAIL imaj@imaj95.fr
SITE INTERNET www.imaj95.fr -  Association IMAJ
SIRET : 34482064200058
Numéro d'activité : 11950496295
NAF : 8899B

● Version 4-09.2023 ●